



Crédit photo : Lise Breton



RAPPORT ANNUEL 2021
CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

TABLE DES MATIÈRES

1.	Conseil d'administration	4
1.1	Membres au 31 décembre 2021	4
2.	Actions du conseil de quartier	5
2.1	Fonctionnement du conseil de quartier et représentation	5
2.1.1	Fonctionnement et remerciements	5
2.1.2	Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration	5
2.1.3	Prise de position pour les enjeux municipaux	6
2.1.4	. Règle d'éthique	6
2.2	Rapport Vision Montcalm	7
2.3	Travail des comités	8
2.3.1	Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)	8
A.	Vision Montcalm pour la mobilité durable	8
B.	Réseau de transport structurant	9
C.	Participation à des groupes de travail	9
2.3.2	Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)	9
2.3.3	Comité cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)	9
A.	Participation citoyenne au comité cadre bâti	10
B.	Place éphémère François duchesne	10
C.	Assouplissement relativement aux tableirs de manœuvre pour les commerces de l'avenue cartier	11
D.	955 Grande-Allée Ouest	11
3.	Participations des membres du conseil d'administration	12
3.1	La participation à des organismes ou regroupements	12
3.2	Les autres participations	12
4.	Questions du public aux assemblées du conseil de quartier	13
5.	Sujets traités par les conseillers	14
6.	États financiers	15

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Il convient de souligner l'adaptation dont a su faire preuve le conseil d'administration du conseil de quartier, dont presque l'entièreté des membres a été renouvelée lors de l'assemblée générale annuelle, en plus de nombreux mouvements au sein de l'équipe des administrateurs en cours de mandat, en plus d'un changement d'administration municipale. À ce titre, nous tenons à féliciter et remercier les conseillères municipales des districts électoraux de Cap-aux-Diamants et de Montcalm-Saint-Sacrement, mesdames Mélissa Coulombe-Leduc et Catherine Vallières-Roland, pour leur arrivée au mois d'octobre à titre de membre sans droit de vote du conseil de quartier Montcalm.

Malgré ces défis, et bien que le conseil de quartier n'ait pas mené de consultation publique en cours d'année, plusieurs implications méritent d'être soulignées qui permettront certainement au conseil de quartier d'assurer sa mission de participation citoyenne. Notamment, le conseil de quartier a su s'adapter aux enjeux en prenant position au sein d'une équipe entièrement renouvelée, en temps de pandémie, en se dotant de moyens de communication efficaces et informels permettant une meilleure inclusion des nouveaux membres et mise en commun des idées novatrices entre les séances régulières du conseil en établissant un canal de communication instantané qui restera à peaufiner.

Bien entendu, le projet du tramway a fortement mobilisé le conseil de quartier, mais il convient également de souligner la mise à contribution du conseil de quartier lors de la consultation publique visant le projet immobilier au 955, Grande-Allée Ouest.

Tout en assurant un suivi du dossier du tramway qui continuera de mobiliser le conseil de quartier, les membres continueront d'affirmer le rôle des conseils de quartier en tant qu'interlocuteurs privilégiés de la Ville de Québec et des citoyens avec sa prochaine équipe renouvelée.

Noémie Manseau, présidente

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Membres avec droit de vote

Noémie Manseau - Présidente (2022)

Thomas Vernes - Trésorier (2022)

Jonathan Tedeschi - Secrétaire (2022)

Lyne Brunelle - Administratrice (2022)

Anne-Sophie Leclerc - Vice-présidente (2023)

Vincent Rochette - Administrateur (2023)

Etienne Morneau - Administrateur (coopté, 2022)

David Marcoux - Administrateur (2023)

Membres sans droit de vote

Catherine Vallières-Roland - Conseillère municipale, Montcalm-Saint-Sacrement

Mélissa Coulombe-Leduc - Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants

Secrétaire de rédaction

Jocelyne Séguin

2. ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER ET REPRÉSENTATION

2.1.1 FONCTIONNEMENT ET REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Au cours de la dernière année, certains membres du conseil ont mis fin à leur mandat. Le conseil tient à les remercier pour le temps consacré et leur implication au service des citoyens du quartier Montcalm. Sans leur participation active, le conseil ne saurait bien s'acquitter de sa mission d'être l'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec notamment en ce qui a trait à la vie communautaire. Il s'agit de:

Messieurs Etienne Morneau, Vincent Rochette, David Marcoux et Jean-Pierre Bédard ainsi que mesdames Anne-Sophie Leclerc et Lyne Brunelle.

Le conseil de quartier tient également à souligner et remercier chaleureusement messieurs Jean Rousseau et Yvon Bussièrès, respectivement conseiller pour les districts électoraux de Cap-aux-Diamants et de Montcalm-Saint-Sacrement, pour leur précieuse participation active et soutenue aux assemblées du conseil de quartier Montcalm.

FRAIS DE GARDE

La Ville de Québec étant à revoir sa politique de consultation publique, le conseil de quartier a demandé d'ajuster les frais de garde pour les ajuster aux coûts de la vie actuelle. Ces frais de grade sont actuellement de 15\$ alors que les réunions du conseil de quartier ont habituellement une durée de trois heures. Cette demande est maintenue et réitérée dans le présent rapport.

FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES BANCAIRES DU CONSEIL

Dans un souci d'amélioration de ses processus, le conseil a adopté une résolution pour procéder à l'ouverture d'un compte *Accès-D* sous la responsabilité de son trésorier.

2.1.2 PLANIFICATION DES PROJETS ET DOSSIERS D'INTÉRÊT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En désirant s'inscrire dans une continuité en lien avec les projets des précédents conseils de quartier, le conseil de quartier a perpétué les grandes orientations du rapport Vision Montcalm. Le conseil de quartier a poursuivi ses activités dans les trois comités permanents créés en 2014. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)

- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan des dernières années de sous-comités est positif ; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2.1.3 PRISE DE POSITION POUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discutés entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se prononce sur les dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres. Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- L'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision;
- Les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- L'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- Le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- L'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent

2.1.4 .RÈGLE D'ÉTHIQUE

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV20020076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14- 55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en septembre 2017, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2.2 RAPPORT VISION MONTCALM

Dès l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal

9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une vision autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci. Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm ont eu recours au rapport Vision de façon régulière au cours de l'année 2021 afin d'agir en conformité avec les principes y étant énoncés.

2.3 TRAVAIL DES COMITÉS

2.3.1 COMITÉ TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT (CIRCULATION, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT ET VERDISSEMENT)

A. VISION MONTCALM POUR LA MOBILITÉ DURABLE

Plusieurs enjeux concernant les transports et la mobilité durable, tels que la fluidité automobile, le réseau de transports structurant, la sécurité routière, les transports actifs et les stationnements au centre-ville, gagnent en popularité dans l'actualité. De plus, des citoyens ont fait des représentations auprès du conseil de quartier et se sont dits préoccupés par les enjeux de sécurité des usagers vulnérables de la route aux abords des chantiers de construction et de la voie publique. Pour répondre aux préoccupations soulevées par certains citoyens du quartier, le conseil de quartier de Montcalm a adopté les positions et résolutions suivantes:

- Résolution concernant la participation du conseil de quartier de Montcalm au projet de sensibilisation à la sécurité routière 2022, en appui avec le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (résolution 21-CA-37);
- Résolution Concernant une demande à la Ville de Québec pour maintenir la limite actuelle de 30 km/h sur une section de l'avenue Belvédère (résolution 21-CA-25);
- Résolution de désigner monsieur Thomas Vernes comme représentant du conseil de quartier Montcalm à un point de presse de mobilisation citoyenne contre le 3e lien qui a eu lieu le 28 mai 2021 (résolution 21-CA-24) et une autre résolution concernant l'opposition du conseil de quartier au projet du réseau express de la Capitale (REC) dans sa forme actuelle parce qu'il ne favorise pas le développement durable et la qualité de vie dans les quartiers centraux (résolution 21-CA-31);
- Résolution demandant à la Ville de Québec d'envisager sérieusement l'ajout d'intersections surélevées aux intersections des rues commerciales importantes notamment aux intersections de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque ainsi qu'à celles du chemin Sainte-Foy avec la rue Sherbrooke et avec l'avenue de l'Alverne (21-CA-32);
- Résolution demandant à la Ville de Québec d'installer un panneau arrêt à l'intersection de la rue Fraser et de l'avenue de Bourlamaque pour des raisons de sécurité sur les chaussées désignées (21-CA-33)

D'autres sujets ont également été traités à la demande de citoyens, soient les suivants:

- Un suivi en lien avec une résolution adoptée par le conseil de quartier quant à une demande de lien cyclable temporaire sur Grande-Allée (résolution 20-CA-02), un suivi à cet effet à été

effectué lors de l'assemblée générale du mois d'octobre 2021, la citoyenne a été référée à la table de concertation Vélo des conseils de quartier afin d'éviter dédoublement;

- Un suivi a été effectué par un citoyen suivant la résolution 21-CA-25 adoptée en juin 2021 en faveur du maintien de la limite à 30 km/h. La ville a toutefois refusé cette demande.

B. RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT

Bien que le projet ait l'appui du conseil de quartier, les membres du conseil souhaitaient au cours de ce mandat obtenir plus de transparence de la part de la Ville quant aux impacts de l'implantation du tramway dans le quartier et obtenir une présentation du bureau de projet du tramway. Les administrateurs ont pu bénéficier d'une telle présentation le 23 février 2022 et les citoyens ont pu avoir la présentation le 3 mars 2022. Le conseil de quartier restera à l'affût des développements dans le dossier en ce qui concerne l'insertion du tramway dans le quartier.

C. PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL

Le conseil de quartier s'implique au sein du comité de mobilité durable des quartiers centraux et veille à transmettre les enjeux préoccupants les citoyens du quartier aux représentants des quartiers voisins. Le conseil de quartier continuera d'assurer une représentation sur ce comité.

2.3.2 COMITÉ RELATIONS AVEC LES CITOYENS (GOUVERNANCE, LOISIRS, CITOYENS, MIXITÉ, PARTICIPATION ET COMMUNICATION)

A. POSITIONNEMENT SUR UNE ÉVENTUELLE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Puisqu'aucun membre ne siège présentement sur le comité et n'y a siégé pour la majeure partie de l'année en cours, le conseil de quartier n'a que très peu de développements à signaler à ce titre. Au cours de son prochain mandat, les administrateurs souhaitent s'assurer d'améliorer les canaux de communication entre le conseil et les citoyens du quartier. Dans cette foulée, le conseil de quartier vise à améliorer la fréquence et la qualité des publications sur sa page Facebook et la qualité des suivis par courriels. Pour ce faire, les administrateurs souhaitent prendre une résolution à l'effet de désigner un membre du comité relations avec les citoyens à titre de responsables des médias sociaux, et une personne responsable d'assurer un suivi des courriels reçus. Les administrateurs souhaitent également assurer à l'avenir un meilleur contact entre les différents acteurs sociaux du quartier, que ce soit les comités ou réseaux sociaux présentant les échanges concernant les résidents du quartier.

2.3.3 COMITÉ CADRE BÂTI (SERVICES, COMMERCES, CADRE BÂTI, PATRIMOINE, ARTS ET DENSIFICATION)

A. PARTICIPATION CITOYENNE AU COMITÉ CÂDRE BÂTI

Au cours de l'année, quelques citoyen·ne·s ont démontré leur intérêt à participer au comité cadre bâti. Des séances de travail ont été organisées entre les membres du conseil de quartier et les citoyen·ne·s intéressé·e·s.

Deux projets ont retenu l'attention du comité. Le premier concernait la bonification de l'architecture du tramway dans le quartier. Et le deuxième concernait la modification réglementaire entourant la construction de nouveaux bâtiments dans le quartier.

D'une part, la bonification de l'architecture du tramway dans le quartier visait à proposer des stations à l'image du quartier et un vote citoyen à l'égard des nouvelles stations. Ainsi, SUR UNE PROPOSITION DE M. Jonathan Tedeschi, APPUYÉE PAR M. Thomas Vernes, la résolution suivante a été adoptée : « IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Montcalm demande à la Ville de Québec que les trois stations de tramway à l'angle des avenues Belvédère, Brown et Cartier aient une apparence spécifique à la thématique du quartier. Il demande également à la Ville d'évaluer la possibilité d'une participation citoyenne ».

D'autre part, la modification réglementaire entourant la construction de nouveaux bâtiments dans le quartier visait à soumettre un projet de résolutions concernant une demande à la Ville de Québec et à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) pour faire respecter le style architectural et les éléments architecturaux caractéristiques de chacune des périodes majeures de développement du quartier: victorien, édouardien et pavillonnaire, afin que le quartier Montcalm conserve un bâti homogène et son caractère européen. Malheureusement, le projet de résolution n'a pu être adopté ni discuté, faute de quorum. Il sera donc soumis à une prochaine assemblée (soit en avril ou en mai). È

À l'avenir, il serait intéressant de continuer à travailler et collaborer avec les citoyen·ne·s du quartier au sein même des comités. De cette manière, tout le monde peut mettre la main à la pâte et travailler ensemble pour des projets concrets.

B. PLACE ÉPHÉMÈRE FRANÇOIS DUCHESNE

Une place éphémère a été installée sur le terrain de l'ancienne station-service Shell, située à l'angle de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque. Elle a été baptisée François Duchesne pour faire honneur au directeur du marketing et des communications du Musée national des beaux-arts.

La place éphémère a vu le jour grâce à un partenariat entre la SDC, le Conseil de quartier de Montcalm, la Ville de Québec et le MNBAQ. Et elle a surtout vu le jour grâce à l'ancien administrateur Jean-Pierre Bédard.

La Ville de Québec est en discussion afin d'acquérir l'espace de la place éphémère. Elle demeurera un espace commun, mais elle sera bonifiée avec la venue du tramway. À cet égard, une consultation verra prochainement le jour au sein des citoyen·ne·s du quartier pour déterminer l'usage et l'aménagement.

C. ASSOULPISSEMENT RELATIVEMENT AUX TABLIERS DE MANŒUVRE POUR LES COMMERCES DE L'AVENUE CARTIER

Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou et le conseil de ville ont fait une présentation au conseil de quartier de Montcalm au sujet d'un assouplissement réglementaire pour les commerces de l'avenue Cartier.

L'assouplissement réglementaire pour les commerces de l'avenue Cartier visait le retrait de l'obligation aux commerces d'aménager un tablier de manœuvre lorsqu'un quai de chargement est aménagé.

Quelques membres du conseil de quartier et quelques citoyen-ne-s étaient présent-e-s pour la présentation. Plusieurs questions et commentaires ont été soulevés. Notamment, plusieurs se questionnaient à savoir quelle était la raison principale de l'assouplissement, question pour laquelle une réponse n'a pu être fournie de façon suffisamment précise pour les citoyens et administrateurs présents, par le présentateur. À cet égard, plusieurs citoyen-ne-s ont témoigné une inquiétude vis-à-vis de l'implantation de nouveaux bâtiments dans le quartier avec cet assouplissement.

Une consultation écrite s'est déroulée du 9 au 23 mars. Le conseil de quartier de Montcalm donnera son avis sur le projet de modification le mardi 24 mai 2022.

D. 955 GRANDE-ALLÉE OUEST

Le 955 Grande-Allée Ouest fait allusion à un projet immobilier désirant voir le jour à cette adresse. Le promoteur, Immeubles Simard, désirant implanter des logements locatifs, a notamment modifié le zonage. Ce dernier a présenté à quelques reprises son projet aux citoyen-ne-s.

Le conseil de quartier avait pour mission d'évaluer si le projet respectait les normes municipales en termes d'architecture. En aucun moment, les membres du conseil de quartier ne pouvaient exprimer leurs opinions personnelles face au projet. Il fut difficile d'évaluer le projet sans donner son opinion.

Ce projet a suscité beaucoup de questions et de réflexions au sein des membres du conseil de quartier. Il s'agissait du premier mandat pour un conseil de quartier composé uniquement, ou presque, de nouveaux membres. Beaucoup de questions citoyennes ont été soulevées à la rencontre du conseil de quartier suivant l'annonce du projet.

Le projet a eu beaucoup d'échos dans le quartier. Plusieurs citoyen-ne-s ont participé-e-s aux consultations publiques afin d'exprimer leurs opinions vis-à-vis le projet. À cet égard, des citoyen-ne-s ont récolté 560 signataires pour une pétition se positionnant contre les modifications. À leur avis, le projet actuel n'est pas acceptable parce qu'il ne respecte pas ce caractère patrimonial et qu'il dénature les lieux. Ils déplorent également la façon de procéder de la Ville ainsi que les délais accordés trop courts et trop tardifs. Ils/Elles questionnent l'urgence d'adopter les modifications réglementaires alors que beaucoup de préoccupations et de questionnements citoyens n'ont pas reçu de réponse. Ils/Elles demandent donc de surseoir aux modifications et de tenir une assemblée consultative en présentiel pour une question d'équité procédurale.

À l'avenir, il serait pertinent de proposer de nouvelles positions pour le conseil de quartier afin de se positionner face un projet similaire. L'évaluation des normes d'un projet et la communication des positions face à ce projet sont deux choses distinctes.

3. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES OU REGROUPEMENTS

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2021, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

- Table mobilité des quartiers centraux : Noémie Manseau
- Table de concertation vélo des conseils de quartier : Jonathan Tedeschi

3.2 LES AUTRES PARTICIPATIONS

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2021, les membres ont limité leur implication aux activités du conseil.

4. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens et les citoyennes qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'une période de questions et de commentaires qu'ils-elles peuvent utiliser pour attirer l'attention sur des enjeux concernant le quartier auprès des membres du conseil d'administration du conseil de quartier et/ou des représentant·e·s de l'Arrondissement. En 2021, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

En 2021, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Lien entre le Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun (BRPSTC) et le conseil de quartier.
- Présentation du bureau de projet du tramway. Statistiques des arbres abattus dans le quartier. Sauvegarde des arbres le long du tracé du Tramway sur René Lévesque.
- Projet Laurentia. Participation citoyenne contre le projet. Désir d'un appui du conseil de quartier.
- Projet 955 Grande-Allée Ouest. Avis des citoyen·ne·s concernant le projet. Pétition citoyenne.
- Sécurité routière. Limite de vitesse dans le quartier. Redescendre à 30 sur Belvédère.
- Problème de bruit dans le quartier (et principalement sur Grande-Allée) en raison des véhicules automobiles.
- Cohabitation des véhicules automobiles, vélos et piétons. Cyclistes sur les trottoirs.
- Aménagement d'un lien cyclable temporaire sur la Grande-Allée.
- Déneigement des ruelles privées.
- Règlementation applicable lors du nettoyage des rues.

Au cours de l'année 2021, il y a eu une consultation publique tenue par la Ville au moment des rencontres du conseil :

2022-07-01

Demande d'opinion : Modifications au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 14057Cc, 14081Ha et 16043Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.C.A.IV.Q. 429 (entre autres pour le 955 Grande Allée Ouest, quartier Montcalm, district Montcalm-Saint-Sacrement)

5. SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Lors des assemblées du conseil de quartier, une période de temps est allouée aux conseillers municipaux qui représentent le quartier afin de leur permettre de transmettre de l'information concernant le quartier, l'Arrondissement ou la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2021 :

- Informations sur le tramway, plus spécifiquement sur l'insertion;
- Le projet 955 Grande-Allée Ouest;
- Déneigement des ruelles privées;
- Le projet du 350 chemin Sainte-Foy;
- Vocation des terrains vacants à venir de la Quebec High School et St-Patrick's High School;
- Modifications de stationnements dans le quartier pour un arrêt de bus;
- Maison Pollack aura pour vocation de favoriser la diversité culturelle;
- Subvention pour l'achat de bacs de récupération d'eau de pluie;
- Travaux au 300 chemin Sainte-Foy, modifications demandées (hauteur du bâtiment de 13 à 24 mètres);
- Voitures bruyantes dans le quartier, plaintes citoyennes et opérations policières

6. ÉTATS FINANCIERS

Conseil de quartier de Montcalm

Bilan au 31 décembre 2021

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (à la fin de l'année)	4 287,10 \$	3 510,33 \$
Comptes projets	- \$	- \$
Subventions à recevoir	- \$	- \$
Total	4287,1	3510,33
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	- \$	- \$
Comptes à payer	- \$	- \$
Autres arrangements à verser	- \$	- \$
Total	- \$	- \$
Actif net		
Sommes non affectées à la fin de l'exercice	- \$	- \$
Passif et actif net	4287,1	3510,33

Au nom du conseil de quartier Montcalm :
